



ecomaison



Ecomaison,
**accélérateur
de circularité**

Ecomaison, accélérateur de circularité



Des spots différents pour
montrer la diversité des
produits couverts par
Ecomaison, diffusés sur les
chaînes du Groupe TF1.



Sommaire

Pour les adhérents

Édito.....	5
Regards croisés sur 2024.....	8
Parcours digitaux : objectif simplification.....	10
Coup d'accélérateur sur la circularité.....	11
Matelas, la belle histoire.....	12
Le Bonus Réparation, pour allonger la durée de vie des meubles.....	15
Une connaissance affinée des jouets collectés.....	16
Une année inspirante et prometteuse.....	18
Consolider les dispositifs en place.....	20

Pour les acteurs solidaires & les territoires

Proximité et réactivité les principes de l'action d'Ecomaison dans les territoires.....	22
Cartographie des responsables du développement régional.....	23
Cartographie des responsables régionaux.....	24
2024, une année charnière dans les DROM-COM.....	25
Réemploi : renforcer les relations avec les acteurs solidaires.....	26

Pour les innovateurs

L'innovation est le point de départ de toutes nos actions.....	28
Bois Check : mieux trier les déchets bois d'un coup de marqueur.....	30

Pour les consom'acteurs

Expliquer et rendre visible, pour embarquer.....	32
Chiffres clés 2024.....	34

DIRECTRICE DE PUBLICATION
Dominique Mignon

ÉQUIPE DE LA COMMUNICATION
Amélie Ferrand, Laetitia Sellam,
Yohann Guennery, Théophile Pioche

PHOTOGRAPHES Bertrand Vacarisas,
Antoine Meyssonier, Shutterstock

CONCEPTION GRAPHIQUE Comme un Arbre!



Retrouvez 6 interviews croisées sur notre chaîne YouTube, où les collaborateurs d'Ecomaison partagent leur expérience : de l'accompagnement des adhérents à la coopération avec les territoires, en passant par l'innovation, le réemploi ou la mobilisation citoyenne. https://www.youtube.com/@Ecomaison_actu

10

L'année a été rythmée par des projets structurants et des avancées concrètes. Voici un aperçu -non exhaustif- des moments qui ont compté, et que vous retrouverez tout au long du rapport.

Temps forts

Appel à Manifestation d'Intérêt Réemploi & Territoires

Plateforme pour matières recyclées

Primes à la recyclabilité dans le bâtiment

Innovation Days

Appels à projets réemploi

Collecte pédagogique de jouets

Matelas : réflexion à l'échelle européenne

Plans d'actions territoriaux dans les DROM-COM

Déploiement du tri par matériaux dans les déchèteries publiques

Lancement du Bonus Réparation

Parce que derrière chaque action, il y a une vision : celle d'une économie circulaire concrète, partagée et accélérée.

Mettre en lumière les liens qui font avancer

Chez Ecomaison, être éco-organisme signifie bien plus que remplir une mission réglementaire. C'est assumer un rôle d'ensemblier : relier celles et ceux qui conçoivent, produisent, collectent, réparent, recyclent, recréent. Ce que nous construisons, filière après filière, c'est un écosystème vivant et évolutif, capable de répondre à la complexité des enjeux environnementaux et économiques.

Notre action ne se limite pas à organiser la collecte et le traitement. Elle commence bien en amont : en identifiant les gisements, en levant les freins, en structurant les filières, en mobilisant des partenaires et en soutenant l'investissement industriel. Notre exigence ? Construire des modèles économiques durables, cohérents avec la loi AGEC, mais surtout utiles aux territoires et à leurs réalités.

En 2024, nous avons poursuivi ce travail de fond avec méthode et détermination. Nous avons renforcé nos liens avec les acteurs de terrain, accompagné nos adhérents et soutenu ceux qui font progresser concrètement l'économie circulaire.

Car c'est là, dans les territoires, que tout prend sens. Là où les gestes de tri s'apprennent, où les alliances se nouent, où l'innovation prend racine. Là où, chaque jour, se joue la réconciliation entre performance environnementale et efficacité économique.

Ce rapport est le reflet de cette dynamique. Il met en lumière les liens qui nous permettent d'avancer : avec nos adhérents, avec les collectivités et les associations solidaires, avec les innovateurs, avec les citoyens. Rien de tout cela ne serait possible sans la mobilisation de nos équipes, la confiance de nos partenaires et l'exigence de celles et ceux qui nous soutiennent. Je les remercie chaleureusement.

À travers ce rapport, nous vous proposons de découvrir des chiffres, des projets, des portraits et des récits. Car évoluer, c'est aussi raconter — pour mieux transformer.

Dominique Mignon,
Présidente d'Ecomaison

**DOMINIQUE MIGNON, PRÉSIDENTE D'ECOMAISON,
VÉRONIQUE RIOTTON, DÉPUTÉE DE HAUTE-SAVOIE, ANCIENNE
PRÉSIDENTE DU CONSEIL NATIONAL DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE :
INTERVIEW CROISÉE**

De la loi aux territoires : comment l'économie circulaire change d'échelle

Portée par la loi AGECE, l'économie circulaire est entrée dans une nouvelle phase : celle de la mise en œuvre, des alliances concrètes et des résultats mesurables.

Dans cet entretien croisé, Véronique Riotton et Dominique Mignon, reviennent sur les dynamiques à l'œuvre et sur les conditions d'un changement durable.

Quelles dynamiques impulsées par la loi AGECE souhaitez-vous aujourd'hui mettre en lumière ?

Véronique Riotton – La loi AGECE a été la traduction législative d'une dynamique déjà en cours. Elle s'est construite à partir de la feuille de route pour l'économie circulaire et a permis de faire évoluer les comportements, aussi bien chez les consommateurs que chez les producteurs et les collectivités. Ce que je retiens, c'est l'élargissement ambitieux du champ des filières REP : on a regardé ce qu'il y avait dans nos maisons, et on a décidé d'organiser une nouvelle logique autour de ces produits du quotidien. C'est une vraie transformation.

Du terrain à la loi... Y a-t-il un retour du terrain qui vous a particulièrement marquée ou fait bouger les lignes ?

Véronique Riotton – Ce qui m'a frappée, c'est la dynamique autour de la prolongation de la durée de vie des produits : le réemploi, la réparation. On voit réapparaître des

métiers qui existaient, qu'on remet au goût du jour. C'est une façon de renouer avec des gestes concrets, avec un savoir-faire qu'on redéploie aujourd'hui à grande échelle.

Comment Ecomaison nourrit ce dialogue permanent entre la réalité opérationnelle et les pouvoirs publics ?

Dominique Mignon – Nous participons activement au Conseil national de l'économie circulaire, que Véronique Riotton a d'ailleurs présidé. Dans ce cadre-là, nous avons travaillé à évaluer ce que la loi AGECE avait déjà permis de mettre en œuvre. Pour nous, éco-organismes, la REP est un outil au service des objectifs de la loi.

Ce qui compte, c'est d'être en capacité de dire : est-ce que les objectifs fixés sont pertinents ? Est-ce qu'ils sont mesurables, atteignables ? Et comment le retour d'expérience des acteurs de terrain – qu'ils soient industriels, collectivités ou opérateurs – permet d'en évaluer concrètement l'efficacité.

Il y a eu de vraies petites révolutions avec la loi AGECE, notamment sur le réemploi et la réparation. Ce sont des objectifs structurants pour les éco-organismes, mais aussi pour les fabricants, les distributeurs... et les consommateurs, qui s'en emparent de plus en plus.

Quels sont les ingrédients clés pour faire coopérer les industriels, les collectivités, les citoyens ?

Dominique Mignon – Je suis convaincue que chaque acteur doit y trouver un intérêt. L'économie circulaire ne fonctionne pas si l'un d'entre eux n'est pas embarqué.

Pour les industriels et les distributeurs, c'est la possibilité de participer activement à la reprise, au réemploi, à l'incorporation de matières recyclées – avec, derrière, un vrai enjeu d'industrialisation du recyclage en France.

Pour les collectivités, ce sont les retombées locales, l'emploi, la structuration de filières économiques sur leur territoire.

Et pour le consommateur, ce qui fait la différence, c'est la simplicité et la proximité du geste.

"Si on veut une économie circulaire durable avec une vraie industrie du recyclage sur toutes les matières, il faut donner de la visibilité aux entreprises."

Dominique Mignon

Il faut aussi que l'économie sociale et solidaire ait toute sa place, en lien avec les entreprises. Chez Ecomaison, c'est ce que nous nous attachons à faire : articuler ces intérêts dans notre organisation pour tous les objets des filières que nous couvrons.

Si vous deviez adresser un message à celles et ceux qui peuvent agir, que ce soit les élus, les distributeurs, les industriels ou les innovateurs, qu'est-ce que vous diriez ?

Dominique Mignon – Je crois profondément que le législateur a un rôle clé. Ce qu'il faut, c'est une vision pluriannuelle, une stabilité de la réglementation. Si on veut une économie circulaire durable, locale, avec une vraie industrie du recyclage sur toutes les matières, il faut donner de la visibilité aux entreprises.

Les industriels sont prêts à investir s'ils ont confiance dans la loi, dans sa cohérence et dans le cap qu'elle

fixe. Et cette confiance, c'est aussi de l'emploi sur les territoires.

Chez Ecomaison, nous avons tous les instruments pour accompagner ces engagements : des dispositifs de reprise, des primes pour la consommation de matières recyclées, des bonus pour l'éco-conception.

Alors oui, engagez-vous, innovez, proposez : nous sommes là pour vous donner la visibilité nécessaire et vous accompagner dans la durée. Ensemble, on peut faire entrer concrètement l'économie circulaire dans la vie quotidienne de chacun.

Véronique Riotton – Engagez-vous ! L'économie circulaire est un formidable temps d'innovation. C'est une façon de se réapproprier notre manière de consommer, de transformer les habitudes. Et c'est dans les actes du quotidien, sur les territoires, que ça prend corps. Alors il faut faire l'essai, expérimenter – et démontrer que ça marche.



"On a décidé d'organiser une nouvelle logique autour des produits du quotidien. C'est une vraie transformation."

Véronique Riotton



Dominique Mignon

ENTRETIEN AVEC ÉRIC WEISMAN-MOREL, DIRECTEUR DES FILIÈRES,
ET VINCENT DU GRANRUT, RESPONSABLE DE LA FILIÈRE AMEUBLEMENT.

Regards croisés SUR 2024

Une offre simplifiée, pensée pour les metteurs en marché. En 2024, Ecomaison a renforcé son modèle : un interlocuteur unique, une approche multi-filières coordonnée et des synergies opérationnelles accrues. Structuration de la filière ameublement, montée en puissance du réemploi et accompagnement renforcé des adhérents ont marqué cette année de consolidation.

2024 en un mot ?

Éric Weisman-Morel : Je choisirais métamorphose. C'est un mot fort, mais je crois qu'il décrit bien ce que nous avons vécu cette année : un vrai changement de posture, un élargissement des missions, une transformation en profondeur de nos pratiques. 2024 est une année de passage, de bascule.

Vincent du Granrut : Pour moi, ce serait structurant. C'est la première année du nouvel agrément pour la filière ameublement, et elle a été marquée par des évolutions majeures : réparation, réemploi, nouvelles dynamiques. On a posé des bases solides pour l'avenir.

Quelles synergies entre des filières très différentes ?

VDG : On voit apparaître deux grands types de synergies. D'un côté, des mutualisations en aval, sur la gestion des déchets : bois, plastique, métal... on peut désormais regrouper les flux et les traiter plus efficacement. De l'autre, des synergies en amont, dans la relation avec les fabricants et distributeurs. On peut leur proposer une plateforme unique pour plusieurs types de produits mis en marché avec une nomenclature uniformisée, des solutions et services communs ou une communication harmonisée. Cela simplifie beaucoup les choses.

EWM : Oui, et c'est particulièrement intéressant pour la collecte et le recyclage. Les fabricants comme les distributeurs ont aujourd'hui accès à des matières premières secondaires que nous pouvons leur mettre à disposition, avec des niveaux de qualité et de qualification qui les rendent pleinement exploitables dans leurs propres produits.

Le modèle Ecomaison est-il en place ? Toutes les strates sont-elles posées ?

EWM : Le modèle Ecomaison est un modèle pertinent, en particulier pour des entreprises présentes sur plusieurs filières ou produits. Elles bénéficient d'un interlocuteur privilégié pour la mise en marché, la collecte et l'accès à la matière recyclée. C'est une évolution majeure pour l'ameublement et le bâtiment. Ce modèle basé sur la synergie et la mutualisation fonctionne pour les entreprises



Chaque mois de juin depuis six ans, les Innovation Days rassemblent les adhérents d'Ecomaison autour d'innovateurs triés sur le volet par nos équipes expertes. Un événement dédié à l'éco-conception, pour échanger et accélérer ensemble la circularité.

concernées par la mise en marché comme pour celles qui sont concernées par les déchets.

L'offre Ecomaison en un mot ?

EWM : Je dirais simplicité. C'est ce que recherchent les metteurs en marché : une déclaration plus fluide, un accès facilité à la matière, des démarches plus claires. C'est le cœur de l'offre Ecomaison. Bien sûr, tout n'est pas encore parfait, mais cette simplification est déjà en cours, et elle va se poursuivre en 2025. On progresse sur la codification des produits, sur les points de reprise, sur l'incorporation des matières premières secondaires. C'est un nouveau mode opératoire, et il commence à porter ses fruits.

Une fierté particulière pour 2024 ?

VDG : Je retiendrais l'AMI Réemploi – l'appel à manifestation d'intérêt qu'on a lancé pour booster le réemploi dans les structures de l'économie sociale et solidaire. On a mobilisé plusieurs millions d'euros pour aider ces structures à s'équiper, à se professionnaliser, à monter en compétences, à trouver de nouveaux approvisionnements ou de nouveaux débouchés.

Et la co-construction ?

VDG : Elle est au cœur de la relation avec les adhérents. On organise des groupes de travail autour des matériaux, des produits, de l'innovation, mais aussi sur des sujets

économiques comme les barèmes d'éco-participation. L'idée, c'est que les solutions partent du terrain, des réalités vécues en magasin ou en usine.

EWM : Et elle s'exprime aussi dans l'offre de services. On l'a vu : le réemploi est devenu un sujet important, que ce soit pour les consommateurs, pour les entreprises qui développent des gammes de seconde main, ou pour les associations qui assurent le lien. On est vraiment dans une logique de travail collectif, où Ecomaison agit comme catalyseur d'initiatives, en lien avec les distributeurs, les fabricants et les acteurs du réemploi.

Pour conclure, un message aux adhérents ?

EWM : La période que nous traversons est difficile : tension sur les marchés, baisse du pouvoir d'achat, incertitudes globales. Mais malgré cela, les attentes n'ont jamais été aussi fortes autour de la circularité. Notre rôle, c'est de vous accompagner. En facilitant la mise en marché de produits à moindre impact. En vous donnant accès à des matières premières recyclées bien qualifiées, en volumes suffisants. En simplifiant les démarches et les outils.

Notre objectif, c'est de vous aider à progresser dans votre démarche de circularité, à votre rythme, mais avec une vision partagée. Et notre engagement, c'est de faire en sorte qu'Ecomaison reste, pour vous, un partenaire fiable, clair et efficace.



"C'est la première année du nouvel agrément pour la filière ameublement, et elle a été marquée par des évolutions majeures : réparation, réemploi, nouvelles dynamiques. On a posé des bases solides pour l'avenir."

Vincent du Granrut



"C'est ce que recherchent les metteurs en marché : une déclaration plus fluide, un accès facilité à la matière, des démarches plus claires. C'est le cœur de l'offre Ecomaison."

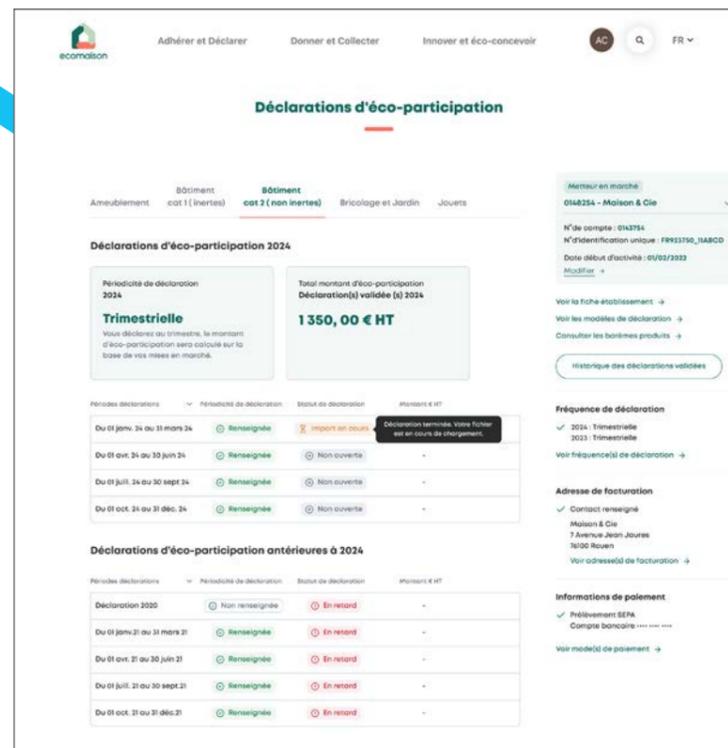
Eric Weisman-Morel

Parcours digitaux : objectif simplification

L'expérience utilisateur est au cœur des services numériques d'Ecomaison. En 2024, le parcours digital adhérent a été profondément repensé sur deux étapes clés : la contractualisation et la déclaration d'éco-participation. Des évolutions centrées sur les besoins des utilisateurs, et qui vont se poursuivre.

« Nous avons engagé une refonte globale de l'Espace-services qui est repensé pour chaque catégorie d'utilisateurs. Nous avons commencé par deux parcours structurants, la contractualisation et la déclaration d'éco-participation, car ils sont la pierre angulaire de notre

relation avec nos adhérents. L'idée, à terme, est de rendre les obligations réglementaires de nos parties prenantes plus simples », expliquent Cécile Cabré, Directrice Digital et Anaïs Bouvier, Responsable du pôle Expérience Utilisateur.



À la suite de ces travaux, près de 10 000 déclarations importées, pour la mise en marché du T4 2024, traitées en moyenne en moins de 8 secondes et zéro blocage sur la période de déclaration.

Le parcours de contractualisation

• Avant, il y avait deux parcours de contractualisation : l'un pour adhérer à Ecomaison, l'autre pour gérer la collecte des déchets. Aujourd'hui il n'y en a plus qu'un, sur un seul site, avec une seule connexion, un seul identifiant et un seul mot de passe. C'est beaucoup plus simple !

• Un questionnaire progressif, clair et précis, permet de construire pas à pas le contrat qui répondra le mieux aux besoins du futur adhérent. C'est pour lui l'assurance, quel que soit son profil, de relever de la bonne réglementation et d'y être conforme.

• Les plus :

- Plus besoin de saisir toutes les informations sur son entreprise : il suffit de renseigner son numéro de Siret. A la clé, un gain de temps et moins de risque d'erreurs.

- La signature est électronique, et une seule suffit pour les entreprises qui souscrivent plusieurs contrats. Encore du temps gagné !

Le parcours de déclaration d'éco-participation

• Les écrans qui permettent de réaliser la déclaration ont été réorganisés pour la rendre plus fluide et rapide.

• Toutes les données peuvent désormais être visualisées en un clin d'œil sur un tableau de bord unique : montants déclarés, statut des déclarations ou encore modalités de paiement.

• Le plus : une meilleure ergonomie doublée d'améliorations techniques qui accélèrent considérablement le chargement des déclarations.

Vincent du Granrut et Laure Bisson lors d'une rencontre lors du salon Produrable expliquent comment Ecomaison accompagne les entreprises qui s'engagent en les soutenant aussi bien sur la recyclabilité de leurs produits que dans l'incorporation de matières recyclées.



Coup d'accélérateur sur la circularité

Le réemploi, la réparation, le recyclage et l'éco-conception redéfinissent les pratiques de la filière ameublement. En 2024, Explications avec Vincent du Granrut, responsable de la filière.

Quels sont les grands principes de l'agrément 2024-2029 pour la filière à responsabilité élargie du producteur des déchets d'éléments d'ameublement (REP DEA) ?

Il fixe des objectifs de recyclage et de valorisation encore plus ambitieux par famille de matériaux et des objectifs de collecte par région, et nous oblige à créer deux fonds dédiés : l'un, pour alléger le coût de la réparation des meubles pour les Français, l'autre, pour développer le réemploi solidaire. Il instaure aussi des éco-modulations, pour encourager les pratiques vertueuses des acteurs de l'ameublement, et insiste sur la sensibilisation du consommateur à un comportement d'achat plus responsable lorsque l'objet n'est plus utile mais encore en bon état.

Quelles opportunités cet agrément ouvre-t-il à Ecomaison et à ses adhérents ?

Il nous incite à accompagner encore davantage nos adhérents, pour qu'ils s'inscrivent encore

un peu plus dans une économie circulaire. Il nous ouvre de nouvelles possibilités pour sensibiliser plus et mieux les consommateurs aux enjeux de durabilité sur la filière. Et il est surtout un atout pour les entreprises : l'éco-modulation doit les aider à améliorer l'éco-conception de leurs produits, et la mise en place de solutions pour réparer, reprendre ou faire réemployer les meubles, à construire une relation durable avec leurs clients. C'est une des clés de leur pérennité.

L'une des priorités en 2025 pour la filière ameublement ?

Toujours le réemploi ! Nous allons lancer de nouveaux appels à manifestation d'intérêt, pour soutenir les projets des distributeurs et fabricants, en particulier via la réfaction, et renforcer les capacités des structures de l'économie sociale et solidaire (ESS). Nous continuerons aussi à tisser des liens entre ces acteurs, en particulier en

mettant en place des conteneurs réemploi. Nous allons également étendre notre Bonus Réparation à l'ensemble des meubles et poursuivre le déploiement de nos réparateurs labellisés. Nous travaillerons évidemment toujours à l'amélioration de la recyclabilité des produits et matériaux de nos adhérents, à l'instar des matelas et des panneaux de MDF (panneau de fibres de densité moyenne). Enfin, nous serons partout présents aux côtés de nos adhérents pour encourager la réparation, le réemploi et le recyclage.

Matelas, la belle histoire

En 12 ans, Ecomaison a mis en place un réseau complet de valorisation des matelas usagés. Un succès qui témoigne de la vitalité de l'innovation et du dynamisme de la filière, à toutes les étapes de la chaîne. Retour sur ce cycle vertueux, qu'Ecomaison ambitionne de reproduire sur bien d'autres objets et biens de consommation.

100 %
des matelas collectés
sont valorisés

Avant la création d'Ecomaison, en 2012, 100 % des matelas jetés étaient enfouis. Aujourd'hui, plus de neuf sur dix connaissent une seconde vie ! Innovateurs soutenus par Ecomaison à travers ses appels à projets, collectivités, fabricants ou distributeurs adhérents, associations partenaires et particuliers aussi, qui sont de mieux en mieux sensibilisés et de plus en plus enclins à jouer le jeu du recyclage : c'est le fruit d'une réussite collective.

Au départ, tout était à inventer pour mettre en place ce cercle vertueux de collecte et de traitement des matelas usagés : vérifier que les mousses, tissus et ressorts pouvaient être valorisés, créer un réseau de lieux où les matelas seraient démantelés et les

ycheminer, préparer de nouvelles matières exploitables pour l'industrie à partir des matières récupérées et les redistribuer aux fabricants pour qu'ils les réincorporent dans de nouveaux produits.

Des progrès constants ont été réalisés à tous les niveaux :

- Ecomaison et ses partenaires savent aujourd'hui séparer les composants d'un matelas pour qu'ils soient valorisés de manière adaptée ;
- un réseau de reprise a été imaginé avec les collectivités et les distributeurs, pour capter les matelas usagés à la source. Fabricants et distributeurs jouent un grand rôle pour faciliter la collecte chez leurs clients et assurer les derniers kilomètres jusqu'aux bennes d'Ecomaison. Un maillage dédié a aussi été dessiné pour orienter ces bennes vers des centres de tri et de démantèlement ;
- Huit de ces centres, répartis dans la France métropolitaine, ont été créés. Grâce à ses appels d'offre réguliers, Ecomaison a identifié des partenaires en mesure de composer ce réseau efficace. Dans ces centres, les matières composant les matelas sont séparées pour récupérer les mousses, ressorts et textiles ;



54 %

de la masse d'un matelas est aujourd'hui recyclée : mousse, latex, métaux des ressorts.

4,5 millions de matelas
ont été pris en charge par Ecomaison en 2024

• Grâce au recyclage mécanique, les mousses sont réduites en flocons, puis en mousses agglomérées utilisées comme isolants du bâtiment ou de l'automobile, sous-tapis ou autres tatamis. De nouvelles innovations dans le domaine du recyclage chimique permettent aussi aujourd'hui d'obtenir une matière première secondaire qui peut être directement réintégrée dans le circuit de fabrication des matelas, en plus de la matière vierge, encore indispensable. « En 2024, nous avons déployé un programme de développement sur le textile, avec des approches de recyclage plus diverses - mécanique, chimique, biotechnologique - un élargissement de notre réseau de partenaires, et des travaux d'expérimentation sur la préparation de la matière. », insiste Laure Bisson, responsable innovation. « Nous avons aussi engagé des tests sur la collecte

préservante des matelas basé sur la reprise des matelas usagés par les distributeurs, souvent opérée lors la livraison des matelas neufs : l'une, où la collecte des matelas usagés et leur orientation directe vers les centres de démantèlement est réalisée par Ecomaison à partir d'un centre logistique géré par un distributeur, et l'autre, où c'est le distributeur qui en organise le dépôt directement via ses logisticiens en cas de proximité géographique », précise-t-elle encore.

bref... en bref... en bref... en bref... en bref.



Encourager l'innovation des fabricants

Ecomaison était pour la 9^e année consécutive partenaire du programme annuel de recherche appliquée du Lab de l'Ameublement Français sur l'habitat et le cadre de vie de demain. Au menu de cette édition 2024 : l'optimisation de la gestion des ressources de la filière ameublement. L'enjeu de ces travaux ? Faire émerger de nouveaux concepts et encourager l'innovation des entreprises en faveur d'une filière plus durable. Un moyen aussi, pour Ecomaison, d'inscrire l'économie circulaire dans une dynamique de recherche.



La céramique en ligne de mire

Ecomaison, en partenariat avec Ecominéro, Citeo et Leko, a lancé une expérimentation sur les produits en céramique en France. Une collecte séparée dans trois déchèteries publiques a été organisée. Objectif de l'initiative : quantifier les volumes, tracer les gisements et chercher des débouchés innovants pour le réemploi et le recyclage. Pour, à terme, transformer les déchets céramiques en ressources à forte valeur ajoutée et diversifier les usages de ce matériau recyclé.



Matelas : réflexions à l'échelle européenne

Ecomaison intensifie ses échanges avec les autres éco-organismes européens de la filière matelas : VALUMAT en Belgique, MRN aux Pays-Bas et Eco-Colchon en Espagne. Sous la coordination de l'Association européenne des industries de la literie (EBIA), des rencontres régulières ont été organisées en 2024. Les travaux ont notamment porté sur l'harmonisation des systèmes de fonctionnement, comme les déclarations des metteurs sur le marché et les dispositifs d'éco-modulation. D'autres pays, qui construisent actuellement une filière REP, réfléchissent à rejoindre le groupe et sollicitent Ecomaison pour comprendre comment s'est mise en place la filière de recyclage en France depuis 12 ans.

AMEUBLEMENT

Le Bonus Réparation, pour allonger la durée de vie des meubles

En France, réparer les meubles abîmés n'est pas un réflexe ! Pourtant, la réparation est une des priorités d'Ecomaison pour prolonger la vie du mobilier et de la literie. Pour encourager les consommateurs à opter pour cette solution, plus économique et plus écologique, Ecomaison a préparé en 2024 le lancement du Bonus Réparation.



Qu'est-ce que le Bonus Réparation ?

C'est une aide financée par Ecomaison qui permet aux consommateurs de profiter d'une réduction immédiate d'environ 20 % lorsqu'ils choisissent de faire réparer plutôt que de jeter. Le Bonus Réparation concerne tous les meubles : sièges, sommier, table, lit, commode, cuisine, placards, mais aussi les parasols et outils de coupe pour le bricolage et le jardin. Pour en bénéficier, il faut faire appel à un réparateur labellisé par Ecomaison. « Le Bonus Réparation est un véritable atout pour nos clients et pour notre activité. Il nous permet de rendre la réparation de meubles anciens et de famille encore plus accessible et économique. », explique Patrick Minvielle, gérant de La Chaiserie.

Quels sont ses atouts ?

Pour les consommateurs, c'est l'assurance de faire des économies et de réduire leur impact sur l'environnement. C'est aussi du temps gagné, grâce à un réparateur près de chez eux. « Pour les réparateurs, être labellisé Ecomaison, c'est l'opportunité de valoriser leur savoir-faire et de donner un coup de pouce à leur activité en intégrant à leur

offre un service concret, utile et différenciant. », explique Benoit Godon, responsable des fonds réparation au sein d'Ecomaison. Les réparateurs labellisés sont recensés dans l'annuaire des réparateurs Ecomaison et bénéficient d'une visibilité renforcée. Pour Françoise Sourice, responsable du magasin Meubles Sourice : « Quand Ecomaison s'est proposé de nous labelliser, cela correspondait parfaitement à notre pratique. La réparation, c'est redonner leur splendeur aux objets pour prolonger leur histoire, qu'ils aient été achetés chez nous ou non. »

Qui peut devenir réparateur labellisé ?

Distributeurs, artisans, structure de l'ESS, fabricants, réparateurs, monteurs/poseurs... Toute structure facturant une réparation réalisée par un professionnel peut faire bénéficier du Bonus et demander sa labellisation, via un processus en ligne, simple et gratuit : il suffit de présenter son entreprise ou son association et de prouver ses compétences et son expérience. Ecomaison accompagne les réparateurs engagés dans ce parcours depuis avril 2023.

Comment ça fonctionne ?

Concrètement, le réparateur labellisé offre la réduction, qui est forfaitaire, sur la facture de réparation. Il est remboursé directement par Ecomaison. Il s'engage à garantir ses réparations pendant six mois, informer ses clients sur ses tarifs et bonus, et accepter les audits réparation d'Ecomaison. Confort Service, les meubles Sourice ou encore Cuirtex figurent parmi les premiers labellisés. « Devenir réparateur labellisé est dans la continuité de notre vision, dans le respect de la planète. L'inscription se fait très rapidement. Les procédures de remboursement sont simples et facilement applicables. », insiste Emmanuel Soares, dirigeant de Cuirtex.



JEUX ET JOUETS

Une connaissance plus fine des jouets collectés

Matthieu Goutti, responsable de la filière jouets, revient sur les temps forts de cette jeune filière, les enseignements tirés des premières collectes et les enjeux d'un recyclage encore complexe mais porteur d'avenir.

Quels grands jalons ont rythmé l'histoire de la filière Jouets depuis sa création en 2022 ?

Nous avons consacré la première année à embarquer les fabricants et les distributeurs de jouets dans la filière. En 2023, nous nous sommes concentrés sur la création de plus de 5 000 points de collecte à proposer aux consommateurs, et avons donc signé des contrats avec les associations, les magasins de jouets et les déchèteries publiques. Notre objectif c'était de pouvoir, à partir de 2024,

recueillir les fruits de la collecte, qui s'est traduite par plus de 30 000 tonnes. Ce chiffre est un peu en dessous de nos prévisions, ce qui s'explique notamment par le temps nécessaire pour nos partenaires, comme pour les consommateurs, d'acquiescer de nouveaux réflexes. L'an dernier nous avons par ailleurs amélioré l'accompagnement des acteurs du réemploi solidaire avec de nouveaux financements et avons multiplié les supports pédagogiques d'information. Enfin, nous avons prolongé de trois ans le projet pédagogique avec l'académie de Versailles et avons conclu un partenariat similaire avec l'académie de Créteil. Le modèle est désormais bien rodé et il peut se déployer plus largement, d'autant que nous avons l'appui du ministère de l'Éducation.

Qu'avez-vous appris du gisement collecté ?

En 2024, nous avons commencé à disposer de données terrain en termes de matériaux. Sans surprise, le plastique constitue le matériau majoritaire. Nous avons en outre, identifié une problématique, celle des jouets à piles et à batteries qui se retrouvent à tort dans nos contenants. Cela nous conduit à modifier notre stratégie de collecte et de recyclage pour prévenir le risque incendie lié à ces objets. Grâce à une connaissance affinée des jouets collectés et des diverses résines de plastique nous adaptons cette année, notre schéma de

“Nous disposons des capacités d'un point de vue industriel, pour bien collecter un flux qui va continuer à croître.” Matthieu Goutti, Responsable de la filière Jouets chez Ecomaison

recyclage pour augmenter le taux de jouets en plastique recyclés. Le tri des jouets est bien plus complexe que celui des meubles par exemple, à cause de la petite taille et de la diversité des matériaux. Pour Ecomaison, il s'agit d'un véritable défi que nous allons relever.

Quels autres enjeux ont émergé en 2024 et quelles sont les perspectives pour 2025 ?

L'un de nos objectifs majeurs concerne le développement de la collecte chez les distributeurs, afin que les consommateurs y déposent leurs jeux et jouets dont ils ne se servent plus de manière plus systématique. Plus globalement, le schéma de collecte est à présent installé sur le territoire. Nous disposons des capacités d'un point de vue industriel, pour bien collecter un flux qui va continuer à croître. Afin de le renforcer, nous avons mis au point deux grands événements. Le premier, « la mission sauvetage de jouets », s'est illustré par une tournée nationale pour sensibiliser les enfants à la réparation et au réemploi de jeux et de jouets. Le second se concentrera sur la grande collecte solidaire des jouets en novembre qui a vocation à devenir un rendez-vous annuel. Nous allons en outre, renforcer la recherche et l'innovation pour optimiser le tri des jouets et faire en sorte que le plastique recyclé ait suffisamment de valeur pour être réintégré dans de nouveaux produits.

en bref... en bref... en bref...



Les règles du jeu pour le réemploi des jouets

En collaboration avec Jeu Change*, Ecomaison a publié un Guide du réemploi des jouets à destination des acteurs de l'économie sociale et solidaire. Matthieu Goutti, responsable de la filière Jouets chez Ecomaison, en rappelle le principe : « Ce guide a été créé pour fournir clé en main des bonnes pratiques sur l'identification des différentes catégories de jouets et proposer des astuces pour augmenter le nombre de jouets réemployés tout en limitant les risques relatifs à la sécurité ». Un ouvrage efficace et précieux alors que les achats de jouets d'occasion sont en progression de +35% entre 2021 et 2023**.

* Jeu Change, un collectif d'experts indépendants engagés dans la transition écologique et sociale du jouet

** Enquête Circana mars 2024



Le marché des jeux et jouets d'occasion décrypté

En 2024, Ecomaison et Circana* ont publié la 3e édition de leur baromètre des jeux et jouets d'occasion. Pour l'éco-organisme, cette vision globale du marché est indispensable pour faire évoluer sa stratégie de développement du réemploi des jeux et jouets. Parmi les résultats notables, figure une hausse de 23% en valeur et 20% en volume. Autre enseignement, si le prix reste la première motivation, la prise de conscience des consommateurs sur l'aspect environnemental ne cesse de progresser. Offrir des jeux et jouets de seconde main est une tendance touchant quasiment toutes les franges de la population.

*Circana : paneliste du marché du jouet

Un mémo sur les consignes de tri

Depuis 2023, le flux de jouets récupérés dans les points de collecte est en constante progression. Cependant, certains d'entre eux représentent un véritable danger : les jouets électriques et électroniques, à piles ou à batterie, peuvent en effet, provoquer un incendie au cours de la chaîne de collecte et de traitement. Aussi Ecomaison, agréé depuis 2022 pour la filière des Jouets non électriques, a défini des consignes de tri. Elles s'adressent aux particuliers comme aux distributeurs, aux collectivités, aux associations du réemploi et aux opérateurs. Avec un conseil clé : bien trier, c'est recycler mais c'est aussi éviter les accidents.

Une année inspirante et prometteuse



Si la seconde vie des produits est une forte attente des consommateurs, ils n'ont pas encore le réflexe réemploi pour les articles de bricolage et de jardin. En 2024, Ecomaison a été sur tous les terrains pour continuer à organiser un modèle circulaire performant.

de l'augmentation des tonnes de déchets à valoriser, et mis en place l'éco-modulation pour encourager l'éco-conception.

Encourager le réemploi et la réparation

Ecomaison s'appuie sur les structures de l'ESS (économie sociale et solidaire) pour développer le réemploi de articles de bricolage et de jardin. Avec un triple enjeu : les aider à trouver de nouveaux gisements de produits de qualité, à déployer de nouvelles capacités, et à convaincre les consommateurs qu'ils peuvent venir s'approvisionner chez elles en objets de seconde main. « Rapporter ses outils ou ses jardinières à une structure de l'ESS pour qu'ils soient réemployés n'est pas encore ancré dans l'esprit des Français. C'est pourtant un geste plein de sens pour l'environnement et l'insertion. Nous travaillons ensemble pour combler ce déficit de notoriété », explique Vincent du Granrut, responsable de la filière Brico-Jardin.

Pour inciter les consommateurs à rapporter leurs produits usagés, il faut leur offrir des solutions simples près de chez eux. Toute l'année, Ecomaison a travaillé pour renforcer le maillage de la collecte, et accompagné les distributeurs dans la mise en place de nouveaux services de reprise de ces articles qui se distinguent par leur très grande diversité.

En 2024, Ecomaison a :

- Massivement déployé de nouveaux contenants en déchèteries et en magasins spécialisés : bennes pour les gros objets, caisses-palettes pour les plus petits. Fin 2024, plus de 4 300 points de collecte étaient disponibles.
- Préparé de nouveaux barèmes d'éco-participation, applicables au 1^{er} janvier 2025, pour accompagner le financement

350 000
tonnes d'articles
de bricolage et
jardin mises
sur le marché en 2024

plus de
2 200
adhérents
contre 1 650 fin 2023

en bref... en bref... en bref...

Bricolage : l'impact récompensé

Partenaire des Trophées Ze Awards Habitat, Ecomaison a remis les prix des meilleures initiatives RSE Bricolage & Jardin. Plusieurs de nos adhérents, comme Truffaut, L'Entrepôt du Bricolage ou Leroy Merlin ont été distingués, aux côtés d'autres acteurs engagés. Vincent du Granrut a souligné deux évolutions clés : le lancement d'une filière pour les emballages industriels et commerciaux prochainement et la possibilité de déporter son obligation de collecte de matériaux de construction en magasin si un point de collecte situé à moins de 5 km l'accepte.



Philippe Paulic (président de Zepros), Vincent, Pierre Dieuzeide (rédacteur en chef de Zepros Habitat)

En 2024, Ecomaison a :

- Mis à la disposition des structures de l'ESS un guide d'accompagnement pour construire des journées de sensibilisation du grand public. 113 journées ont ainsi été organisées en 2024. Près de 35 000 personnes y ont participé.
- Validé l'augmentation au 1^{er} janvier 2025 des soutiens financiers aux structures de l'ESS développant des activités de réemploi
- Lancé de nouveaux appels à manifestation d'intérêt (AMI) pour permettre l'émergence de nouveaux projets de réemploi
- Mis en place le bonus réparation et lancé la labellisation d'un réseau de réparateurs d'articles de bricolage et de jardin, pour inciter à faire réparer.

Tester des solutions de recyclage

L'intégration de la filière Bricolage-Jardin a conduit Ecomaison à collecter de nouvelles sortes d'objets en plastique, de toutes formes et de toutes résines, qu'il faut séparer, broyer, régénérer. En 2024, Ecomaison a multiplié les expérimentations avec des fabricants, notamment français, pour tester des processus de préparation de la matière et d'incorporation de plastiques recyclés dans de nouveaux produits, et en mesurer la pertinence économique. « Un vrai chapitre R&D a été ouvert en 2024. Ces expériences nous permettront, dans les trois prochaines années, de proposer à nos partenaires industriels davantage de volumes de matières recyclées à intégrer dans leurs produits neufs », conclut Vincent du Granrut.



journee de sensibilisation par Le Plant B

Bricolage & Jardin : le réemploi prend racine

Ecomaison soutient activement les structures solidaires qui développent des solutions de réemploi pour les produits de bricolage et de jardin : outillages, barbecues, aménagements extérieurs ou encore pots de fleurs. Ces objets collectés sont testés, réparés, reconditionnés puis revendus à prix solidaire. Plus de 80 projets ont déjà vu le jour, portés par des acteurs comme Envie, les Recycleries du Gâtinais ou Emmaüs, avec un objectif clair : éviter le déchet, valoriser l'usage.

Le PVC souple tout de suite moins rigide.

- Ecomaison soutient des projets R&D de recyclage pour les déchets de PVC souples
- la détection des plastifiants interdits et donc leur tri par des technologies infrarouges et des technologies chromatographie en phase gazeuse
 - détramer et déplastifier ces PVC dans le but de produire un PVC post-construction REACH compliant



BÂTIMENT

Consolider les dispositifs en place

Portée par l'engagement des acteurs du secteur et l'appui d'Ecomaison, la filière bâtiment continue de se structurer pour répondre aux enjeux réglementaires et économiques fixés par la loi AGEC. Explications de Denis Blanchard, Responsable de la filière Bâtiment et de la Reprise Professionnelle.

Comment résumeriez-vous l'année 2024 pour la filière Bâtiment ?

L'année 2024 a été dense pour la filière Bâtiment. Après une première phase de mise en œuvre rapide en 2023, nous avons poursuivi son déploiement sur l'ensemble du territoire, tout en consolidant les dispositifs déjà en place. On a multiplié les volumes collectés quasiment par 20 ! - ce qui est normal pour une filière en démarrage mais inédit à cette échelle. Cela représente près de 150 000 tonnes pour 2024, ce

qui illustre le gigantisme de la filière bâtiment. Cette montée en puissance s'est faite grâce aux équipes d'Ecomaison mobilisées sur le terrain, à la contractualisation de nouveaux opérateurs logistiques et recyclage et bien sûr, grâce aux professionnels du bâtiment qui s'impliquent dans la filière.

Le contexte réglementaire a été particulièrement actif également, nécessitant une forte mobilisation de nos équipes pour accompagner nos adhérents dans

leurs obligations et intégrer les évolutions issues des cahiers des charges. Nous avons également alerté les services de l'Etat sur l'impact des obligations des cahiers des charges et de la vitesse de montée en puissance sur les montants des contributions et par suite sur leurs soutenabilités économiques pour les acteurs du secteur. Ces alertes ont été entendues puisqu'elles ont donné lieu à l'annonce d'un moratoire en 2025 et de concertation pour la refondation de la filière.

Qu'en est-il du déploiement des solutions de collecte ?

Comme pour les volumes collectés, le maillage territorial des points de collecte a fortement progressé tout au long de l'année, pour en compter 2 416 à fin 2024. Nous avons poursuivi l'équipement des magasins et des négoce, avec la mise en place de zones de collecte adaptées, incluant l'installation de bennes et de contenants spécifiques permettant de trier les matériaux à la source. Notre objectif reste toujours le même : apporter des solutions concrètes

Une visite de chantier de réemploi exemplaire avec Doyère Démolition en Île-de-France avec les équipes d'Ecomaison, d'Ecominéro, Régie immobilière de la ville de Paris, Métropole du Grand Paris, Région Île-de-France, Ekopolis, Fédération Française du Bâtiment.

et facilement accessibles aux artisans et professionnels du bâtiment pour leurs déchets triés. En parallèle, nous avons renforcé la contractualisation avec les collectivités et les déchèteries professionnelles, en lien avec l'organisme coordinateur OCAB. Cette dynamique collective permet aujourd'hui de proposer une solution sur l'ensemble du territoire.

Quels sont les impacts sur la qualité des gisements et la valorisation des matériaux ?

La professionnalisation des dispositifs de tri à la source, en particulier pour le bois et les matériaux non-inertes tels que les plastiques ou encore les huisseries, permet d'améliorer la qualité du gisement et de maximiser les taux de valorisation. L'application du nouveau barème d'éco-participation, entré en vigueur en mai 2024 a accompagné cette montée en puissance, tout en soutenant plus fortement l'intégration de matières recyclées via des dispositifs d'éco-modulation.

Qu'en est-il du développement du réemploi ?

Le réemploi constitue un axe fort de développement pour la filière Bâtiment. En 2024, Ecomaison a engagé aux côtés d'Ecominéro, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) spécifique pour identifier et soutenir des projets de réemploi sur les chantiers. Cette initiative vise à structurer des filières pérennes capables de valoriser les gisements issus des opérations de déconstruction et de réhabilitation, en lien étroit avec les professionnels du bâtiment et les acteurs du réemploi. L'enjeu est double : préserver la valeur des matériaux encore utilisables et réduire les volumes de déchets à traiter. Ces premiers travaux ont permis de bâtir les fondations nécessaires à une montée en puissance du réemploi dès 2025.

Quelles sont les pistes d'amélioration pour 2025 ?

Pour 2025, nos priorités sont multiples : continuer à densifier le maillage des points de collecte et poursuivre les optimisations du schéma logistique pour contenir les coûts, poursuivre l'accompagnement des metteurs sur le marché dans leurs démarches de mise en conformité. D'un point de vue



« Notre objectif reste toujours le même : apporter des solutions concrètes et facilement accessibles aux artisans et professionnels du bâtiment pour leurs déchets triés. »

Denis Blanchard

opérationnel, nous travaillons sur la massification des flux de matériaux et l'amélioration de la traçabilité, notamment via les outils digitaux développés pour la filière. Parallèlement, nous poursuivons notre travail de dialogue auprès des pouvoirs publics et parties prenantes dans le cadre de la refondation annoncée par la ministre de la Transition écologique afin de garantir un développement juste, équilibré, notamment entre matériaux, et économiquement soutenable de la filière. 2026 se prépare maintenant.



Des offres conçues spécialement pour les artisans et entreprises du bâtiment

En 2024, Ecomaison a lancé deux nouveaux services pour accompagner les artisans et entreprises du bâtiment dans la gestion de leurs déchets de chantier. Objectif : favoriser le tri des déchets tout en leur permettant de faire des économies. Deux offres sur mesure ont été développées avec Ecominéro : l'offre « Entrepôt », pour les sites regroupant des volumes triés, et l'offre « Chantier », pour déposer gratuitement les déchets triés (bois, inertes, mobilier, huisseries) dans nos plateformes partenaires. Une brochure dédiée présente l'ensemble du dispositif.

Proximité et réactivité

les principes de l'action d'Ecomaison dans les territoires

En 2024, les dynamiques territoriales se sont intensifiées, portées par deux équipes aux missions complémentaires : les responsables régionaux, coordonnés par Mathieu Bissuel, et les responsables de développement régionaux, animés par Rafal Ryszka. Ensemble, ils déploient les solutions d'Ecomaison en s'appuyant sur une connaissance fine des enjeux locaux.

En lien constant avec les parties prenantes locales – collectivités, opérateurs, distributeurs, acteurs de l'ESS – les relais territoriaux assurent une présence active, ajustent les dispositifs aux besoins du terrain et contribuent à faire vivre le modèle circulaire d'Ecomaison dans toutes ses dimensions. Pour cela, deux équipes sont à la manœuvre : celle des responsables régionaux (accompagnent opérateurs et collectivités pour optimiser les schémas opérationnels de collecte, tri et recyclage), pilotée par Mathieu Bissuel, et celle des responsables de développement régionaux (accompagnent distributeurs et acteurs du réemploi pour la collecte des produits usagés, leur réemploi ou recyclage), animée par Rafal Ryszka. Elles adaptent ainsi en temps réel leurs réponses selon les différentes attentes. Elles jouent également un rôle de représentation d'Ecomaison auprès des instances régionales.

De leur point de vue, l'année 2024 a été marquée par la mise en œuvre de la filière bâtiment (REP PMCB). L'équipe des Responsables Régionaux a accompagné les collectivités locales dans ce processus de contractualisation qui représente une évolution très importante de la situation préexistante. L'équipe de Responsables de Développement Régional a de son côté piloté la mise en place des solutions de reprise pour le recyclage et le réemploi auprès des distributeurs.

Des partenariats renforcés avec les collectivités locales

En 2024, près de 300 collectivités locales représentant plus de la moitié de la population française, ont signé ce contrat PMCB/Bâtiment, dédié aux déchets issus de la construction ou de la démolition dans le secteur du bâtiment. « Nous leur proposons un accompagnement

personnalisé, avec une simulation et une démonstration de notre système d'information (SI), ainsi qu'une formation des gardiens des déchèteries. Ce contrat leur permet également de bénéficier de soutiens financiers pour les éléments collectés », précise Matthieu Bissuel, Responsable des opérations en région. Les collectivités peuvent donc intégrer, sur certaines déchèteries, une collecte spécifique pour le bois, le plâtre, les huisseries vitrées... De son côté, Ecomaison met à leur disposition le type de contenant le plus adapté (benne, rack ou chevalet pour poser les fenêtres, caisses palettes...) en fonction du foncier disponible et des flux que la collectivité souhaite intégrer à son contrat. Cela peut amener à augmenter le nombre de contenants sur les déchèteries.

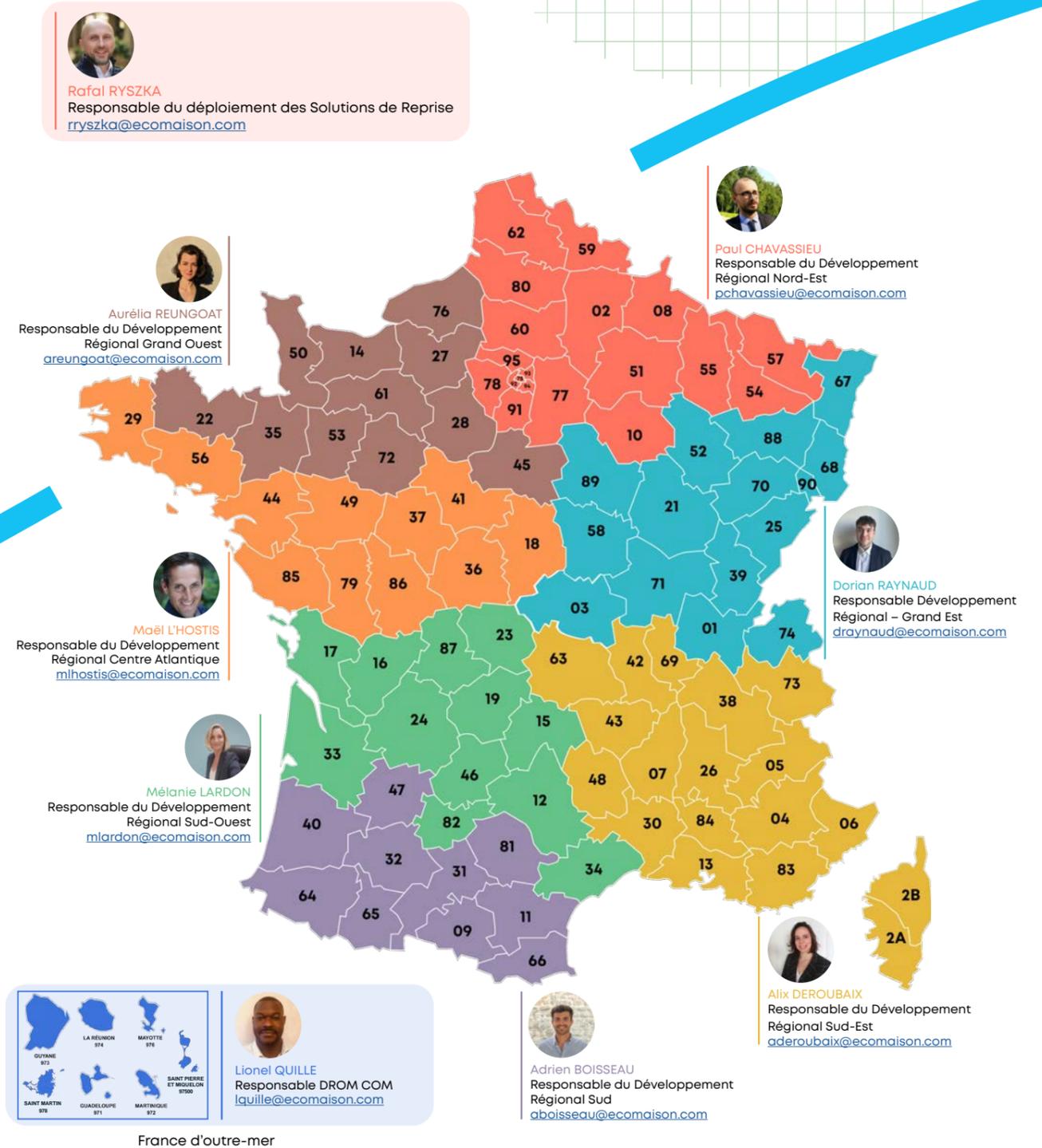
Booster le réemploi avec les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)

Le réemploi et le prolongement de la durée d'usage des produits sont au cœur de la stratégie d'Ecomaison. Parmi les différentes réponses pour y parvenir, les responsables de développement régionaux organisent des partenariats entre associations et distributeurs soumis à l'obligation de reprise. Elles récupèrent les produits collectés de manière préservante par les distributeurs stockés dans des conteneurs maritimes fermés et sécurisés.

Une organisation au cordeau avec les distributeurs

Les responsables de développement régionaux interviennent sur les quatre agréments auprès des distributeurs et négociants. « Nous les rencontrons et réalisons un audit afin de trouver l'emplacement adéquat pour nos dispositifs de réemploi et de recyclage », détaille Rafal Ryszka, responsable du déploiement des solutions de reprise. L'installation est suivie par la formation des équipes en magasin, l'installation de la signalétique pour les consignes de tri et la configuration des outils informatiques.

Cartographie des Responsables du Développement Régional Organisation en région



Cartographie des Responsables Régionaux des opérations

Organisation en région



Mathieu BISSUEL
Responsable des opérations en région
mbissuel@ecomaison.com



Nora DUTEIL
Responsable régionale Nord
nduteil@ecomaison.com



Kimberley MARKS
Responsable régionale
Normandie - Bassin Parisien
kmarks@ecomaison.com



Sylvain MATHIEU
Responsable régional Nord-Est
smathieu@ecomaison.com



Vivien BAHUAUD
Responsable régional Grand Ouest
vbahuaud@ecomaison.com



Manon BOUANCHEAU
Responsable régionale
Centre Atlantique
mbouancheau@ecomaison.com



Jessica BASTEROT
Responsable régionale Sud-Ouest
jbasterot@ecomaison.com



Guillaume BLUZAT
Responsable régional
Centre Bourgogne
gbluzat@ecomaison.com



Médéric DE FRESLON
Responsable régional
Centre-Est
mdefreslon@ecomaison.com



Théo CASSET
Responsable régional Sud Est
tcasset@ecomaison.com



Jean-Baptiste CASTANET
Responsable régional Sud
jbcastanet@ecomaison.com



Lionel QUILLE
Responsable DROM COM
lquille@ecomaison.com



France d'outre-mer



2024, une année charnière dans les DROM - COM

Déploiement des premiers plans d'action territoriaux, lancement de trois AMI / AAP (appels à manifestation d'intérêt / Appels à projets), renforcement des partenariats avec les collectivités... Ecomaison a multiplié les initiatives et les accompagnements adaptés aux spécificités des territoires ultramarins.

Suite aux nouvelles dispositions introduites par la loi AGE3, les éco-organismes ont l'obligation d'optimiser leurs performances de collecte et de valorisation dans les DROM-COM, afin qu'elles soient équivalentes à celles observées dans l'Hexagone. C'est pourquoi, comme le souligne Lionel Quille, responsable DROM-COM chez Ecomaison, « ces territoires constituent une priorité pour Ecomaison ». Et ce, dans des territoires majoritairement insulaires, avec un foncier très rare et un nombre réduit d'installations locales de traitement et de valorisation des déchets.

Une montée en puissance progressive

Si 2024 s'est révélée être une année fondatrice pour les territoires ultramarins, elle le doit notamment à l'élargissement de l'offre servicielle d'Ecomaison en termes d'accompagnement de

ses adhérents. Ses performances de collecte s'en sont d'ailleurs ressenties, et le nombre d'adhérents a très fortement augmenté au cours de cette année. Plus globalement, pour développer la collecte et la valorisation des produits et matériaux pris en charge, Ecomaison a élaboré en 2024 trois plans d'action pour le bâtiment, le bricolage-jardin et les jouets. « Nous avons mené un travail de fond avec les parties prenantes locales pour co-construire ces plans », précise Lionel Quille. Les marchés avec les opérateurs ont été par ailleurs renforcés, notamment avec la mise en place de caisses -palettes destinées au recueil de petits objets à des fins de réemploi.

Deux événements majeurs

Parmi les éléments phares de 2024, figure le lancement de trois AMI structurants, avec l'ambition

de soutenir l'activité de réemploi dans les DROM-COM. En tout, 11 projets lauréats ont été financés en Martinique, Guyane, à Saint-Martin et à la Réunion. Pour Lionel Quille, la démarche témoigne « d'une volonté affirmée de soutenir nos partenaires de l'ESS, qui sont les acteurs clés du marché de la seconde main et d'une activité économique locale et durable. » Par ailleurs, pour aider les collectivités volontaires, Ecomaison a installé des bennes conjointes dites multi REP pour collecter des déchets d'une même matière (bois, plastique, mousses) issus du bâtiment, du jouet, du bricolage ou de l'ameublement. « L'avantage d'un contenant transversal, c'est qu'il simplifie les modalités de collecte et de tri », poursuit Lionel Quille. Cette démarche a donné lieu à la pose de sept bennes multi REP à la Réunion et une à Mayotte. Un modèle amené à s'amplifier et à se dupliquer dans les autres territoires ultramarins.

Réemploi :

renforcer les relations avec les acteurs solidaires

Les structures de l'économie sociale et solidaire sont des partenaires indispensables pour atteindre d'ambitieux objectifs de réemploi. Ecomaison accompagne les acteurs dans le déploiement de solutions concrètes, pour les aider à s'approvisionner en nouveaux gisements de qualité et contribuer à la pérennisation de leurs activités.

2024 a marqué le lancement du Fonds réemploi sur l'ameublement, en complément de ceux qui étaient déjà en déploiement sur les filières Jouets et Bricolage-Jardin (depuis fin 2022). Cette enveloppe financière, représentant au minimum 5 % des éco-participations perçues pour chaque filière, a permis d'allouer de sommes spécifiques au développement du réemploi solidaire, sous forme d'aides aux activités quotidiennes des structures de l'ESS ou de financement de leurs projets de développement d'activités nouvelles, pour augmenter leurs capacités de réemploi.

"Le réemploi a pris véritablement racine chez Ecomaison et infuse désormais l'ensemble des services et activités", précise Véronique Poirier, Chargée de mission auprès de la Présidence.

Un nouveau schéma logistique pour les gros objets

Ecomaison a poursuivi la facilitation du geste de don et de tri afin de nourrir le gisement de produits des acteurs solidaires. « En 2024, nous avons accompagné la montée en charge du dispositif lancé en 2023 pour la collecte de petits objets. Nous avons également accéléré sur la collecte de gros objets : les meubles et les produits et matériaux de la construction et du bâtiment », explique Nathalie Tubiana, Responsable Nationale Développement du Réemploi.

. En plus des bennes de recyclage déjà en place, de nouveaux conteneurs permettant le stockage préservant la qualité des meubles repris par les distributeurs ont commencé à être déployés sur les magasins. Une structure associative ou ressourcerie locale, jumelée avec le magasin, vient récupérer les objets en vue de leur réemploi. De la mise en relation à la mise en place des consignes de tri, Ecomaison accompagne ces jumelages locaux à chaque étape.

- un objectif : 10 000 tonnes déposées chez les distributeurs orientées chaque année vers le réemploi
- 50 conteneurs déployés en 2024 partout en France
- un objectif de 250 conteneurs supplémentaires en 2025.

De nouveaux partenariats nationaux

En plus du partenariat historique avec Emmaüs France, Ecomaison a conclu de nouvelles conventions nationales avec des acteurs majeurs de l'ESS : le Réseau des Ressourceries, ESS France pour les indépendants, et Rejouons solidaire pour les jouets. « Ces partenariats vont nous permettre de nous appuyer sur les têtes de réseaux pour déployer nos plans d'actions de terrain et renforcer leur impact : nous aider à animer l'écosystème, embarquer les structures locales dans nos dispositifs, assurer l'accompagnement individuel via la professionnalisation et la formation », reprend Nathalie Tubiana.



« Le travail de co-construction engagé avec les associations commence à porter ses fruits. C'est structurant et prometteur : nous posons les premières pierres de relations sur le long terme ».

Nathalie Tubiana

Chez l'association Rejoué, partenaire d'Ecomaison.



Encourager les investissements

Pour aider les structures de l'ESS à développer leurs activités, notamment leurs capacités structurelles, et à trouver de nouveaux volumes à réemployer, trois nouveaux appels à projets ont été lancés en 2024 : un AMI (Appel à manifestation d'intérêt) Réemploi et Territoires, national, pour soutenir des projets déjà solides, un AMI Amorçage et Réemploi, pour des projets spécifiquement dans les DROM-COM et, en partenariat avec Ecominéro, un appel à projets « Chantiers », axé sur les projets de réemploi dans le bâtiment. « Ces appels à projets visent aussi à encourager les dynamiques partenariales, ajoute Nathalie Tubiana. L'enjeu est de créer du lien entre les acteurs locaux, en facilitant la connexion entre une offre et une demande, en trouvant des débouchés à un gisement ou en incitant à la mutualisation de moyens sur un territoire donné ».

32
sur la filière
Ameublement,
dont 2 à
La Réunion

27
chantiers de
réhabilitation
et/ou rénovation

65
lauréats

accompagnés en 2024 via
les appels à projets financés à hauteur
de près de 2 M€ au global

6
sur les filières Jouets
et Bricolage-Jardin
en DROM-COM

L'innovation est le point de départ de toutes nos actions

Tester de nouvelles solutions, concourir à la vitalité des filières, partager les valeurs entre les acteurs de l'optimisation des ressources... Retour sur quelques grands principes qui font la particularité d'Ecomaison avec Fabien Cambon, directeur des Achats et de l'Innovation.

En 2025, Unilin produira des panneaux MDF et HDF intégrant 30 % de fibres recyclées. Grâce à son partenariat avec Ecomaison, cette initiative pionnière marque un tournant dans le recyclage industriel du bois.



Pouvez-vous nous expliquer la singularité de l'approche innovation chez Ecomaison ?

Innovater, pour Ecomaison, c'est repérer les signaux faibles, pour définir les standards de demain. C'est, indépendamment de toute considération de rentabilité à ce stade, tester, dès la phase de laboratoire parfois, différentes solutions de collecte, réemploi, recyclage, valorisation, pour ensuite qualifier celles qui pourraient faire l'objet d'un déploiement à grande échelle.

Pour les plus matures, sur le point de basculer en phase opérationnelle, nous mettons en place des partenariats d'innovation : nous soutenons financièrement l'innovateur pour qu'il puisse réaliser les derniers tests et démontrer que sa solution peut devenir pérenne. Il s'engage à reconstituer les sommes avancées sous forme d'achat de matières issues de nos collectes, que nous lui fournirons pour nourrir son innovation passée à l'échelle industrielle. C'est ce que nous

avons mis en place récemment avec la société Boudi par exemple, pour son projet de bandes de coffrage en plastique recyclé. C'est une approche gagnant-gagnant : l'innovateur bénéficie d'un financement sécurisé pour développer son projet, tandis que nous assurons un débouché supplémentaire pour nos matières, favorisant à la fois des volumes écoulés plus importants et une meilleure valorisation de la matière. En revanche, si l'innovation n'atteint pas le stade de



l'industrialisation lors de sa phase de développement final, Ecomaison assume le risque en renonçant au remboursement de l'apport consenti. Innover, c'est aussi accepter que certains projets que nous soutenons n'aboutissent pas, en raison de verrous techniques. Mais cet échec apparent constitue en soi une information précieuse et structurante pour orienter les développements futurs.

Quels sont les principaux défis d'Ecomaison en matière d'innovation ?

Nous valorisons (réemploi, recyclage, valorisation énergétique) aujourd'hui 97 % des déchets que nous collectons, et nous en recyclons 45 %. Notre défi numéro un est de maintenir en permanence ces hauts niveaux, dans un contexte de diversification des déchets que nous avons à traiter et d'accroissement des volumes à gérer depuis que nous avons intégré de nouvelles filières REP (responsabilité élargie du producteur). Pour y parvenir, les outils industriels de recyclage et de valorisation mis à notre disposition par les opérateurs du secteur ne sont pas infinis. Nous devons donc, en tant qu'éco-organisme inducteur de nouvelles tendances, contribuer en permanence à la vitalité des filières. Cela passe par la mise en place de conditions propices à la création et au renouvellement des filières de recyclage. De plus, pour atteindre les objectifs de la loi AGEC en matière de circularité, nous devons inciter les industriels à substituer les matières vierges ou fossiles par des matières recyclées. Cela exige

de faire monter le niveau qualitatif de ces matières pour générer de l'attractivité.

Ecomaison est reconnu comme « expert bois ». Sur quels sujets avez-vous avancé en 2024, en matière de gestion de ce matériau ?

D'abord, nous avons achevé, en collaboration avec le groupe belge Unilin, les tests sur le recyclage des déchets de bois MDF (medium density fiberboard) issus de ces mêmes produits en fin de vie. Cette matière était jusqu'à présent techniquement non recyclable, et nous avons réussi ensemble à démontrer le contraire. Ainsi, Unilin a récemment annoncé être en capacité de produire des panneaux MDF intégrant 30 % de fibres recyclées à partir de 2025. C'est une première, qui marque un tournant dans le recyclage industriel de ce type de déchets bois. Ensuite, nous poursuivons notre projet de réduction des volumes de déchets bois que nous exportons vers des pays tiers de l'Union européenne et qui représentent près de 100 000 tonnes par an (moins de 10 % du gisement bois). Cela est rendu possible grâce à l'investissement massif du secteur de la fabrication de panneaux de particules en France qui s'est engagé dans un processus important de modernisation de ses outils de recyclage, générant ainsi des capacités additionnelles très importantes de consommation de bois déchets dans les trois prochaines années. Additionnellement, nous continuons de travailler sur notre projet d'obtention d'un arrêté de sortie de statut de déchet des déchets

bois collectés, triés et préparés par Ecomaison pour disposer de capacités alternatives de production de chaleur décarbonée à partir de déchets de bois, participant pleinement à l'objectif de neutralité carbone de la France à l'horizon 2050.

Comment est partagée la valeur dans le modèle Ecomaison ?

C'est un fait, chez Ecomaison, la valeur se partage ! Nous ne sommes qu'un maillon de la chaîne de l'optimisation des ressources. Nous cherchons à générer des partenariats tripartites, parfaitement transparents, entre toutes les composantes industrielles de la chaîne de valeur de la ressource déchet, au sein desquels les conditions de partage de la valeur est clairement déterminée dans l'intérêt de chacune des parties. Dans ce modèle singulier proposé par Ecomaison, chacun doit pouvoir trouver sa juste place et se projeter dans le long terme, quelles que soient les fluctuations du marché. Dans un monde en pleine transformation, où nous passons d'un modèle linéaire — un produit devenant un déchet à éliminer — à une gestion plus rationnelle de la matière, où le déchet de l'un devient la ressource de l'autre, Ecomaison se donne pour ambition de construire, pas à pas, tous les maillons de cette boucle vertueuse.



*« Innover, pour Ecomaison, c'est repérer les signaux faibles, pour définir les standards de demain. »
Fabien Cambon*

Bois - Collaboration d'expertises : un accord stratégique avec l'Ecole Supérieure du Bois



Depuis plusieurs années, Ecomaison soutient des projets pour améliorer le recyclage du bois, comme Bois Check, une solution innovante développée par l'ESB de Nantes pour identifier les bois traités. Présentation avec Mark Irle, docteur en sciences du bois à l'ESB et Ambre Le Ferrec, responsable innovation expertise bois, chez Ecomaison.

Mark, qu'est-ce que Bois Check ?

Mark Irle : Bois Check est une solution inédite qui permet de repérer rapidement les bois traités, directement in situ, sur les chantiers ou dans les sites de collecte ou de tri. Cela permet d'éviter qu'ils se retrouvent en mélange dans les bennes de bois, car même en faible quantité, ces bois traités peuvent venir perturber le recyclage, notamment la fabrication de panneaux de particules à partir de bois recyclé. En effet, la présence de bois traité peut entraîner le dépassement des teneurs maximales dans les produits mis au marché. La solution que nous proposons avec Bois Check se présente sous la forme d'un stylo rechargeable, contenant un réactif dans un solvant qui change de couleur au contact du bois imprégné de cuivre, donc traité. Il suffit d'appliquer cette « encre » sur le bois, en passant le stylo, comme on le fait quand on utilise un surligneur. Deux formulations différentes de produits réactifs permettent en outre de réaliser un double contrôle.



« Ce projet illustre pleinement notre soutien à l'innovation, particulièrement ancré chez Ecomaison, qui lance régulièrement des appels à projets et y consacre beaucoup de moyens. »

Ambre Le Ferrec

Ambre, pourquoi Ecomaison s'est intéressé à ce projet ?

Ambre Le Ferrec : Le projet Bois Check répond à une problématique centrale pour Ecomaison : celle du tri des bois traités. Le bois est depuis toujours au cœur de notre stratégie matière. C'est une ressource recyclable que nous cherchons à valoriser avec deux engagements forts : garantir à tous nos partenaires que tout le bois collecté sera recyclé ou valorisé, et leur proposer une ressource locale, abordable et de qualité. La solution Bois Check est utile à deux titres. D'abord, elle permet de mieux contrôler à la source la qualité des bois fournis tant pour le recyclage que pour la valorisation énergétique. C'est d'autant plus important depuis notre agrément pour prendre en charge les produits et matériaux de construction du bâtiment (filière REP PMCB) au sein de laquelle la présence de bois traité est plus importante. Nous souhaitons donc anticiper l'évolution du type de déchets bois retrouvés dans les bennes bois. De plus, en isolant ces bois anciens traités, parfois, avec des substances que l'on dit « héritées », nous avons la possibilité de les orienter vers des filières de traitement appropriées, et participer ce faisant à la diminution de leur présence sur le marché.

Comment avez-vous travaillé ensemble sur ce projet ?

M. I. : Pour un chercheur, c'est la collaboration idéale ! L'aide financière a été capitale. Surtout, Ecomaison nous a immédiatement fait confiance. Nous avons présenté nos avancées très régulièrement, en toute transparence : ce qui fonctionnait, ne fonctionnait pas, car nous avons suivi plusieurs pistes avant de trouver la bonne formulation.

A. LF. : Ce projet illustre pleinement notre soutien à l'innovation, particulièrement ancré chez Ecomaison, qui lance régulièrement des appels à projets et y consacre beaucoup de moyens. Depuis toujours, notre soutien évolue en fonction de nos besoins et des matériaux qui entrent au fur et à mesure dans la composition des gisements de déchets. Mais surtout, nous soutenons tous types de projets, de l'idéation à la R&D plus avancée, jusqu'au soutien à l'industrialisation par le biais de partenariats d'innovation. Bois Check est un pur projet d'idéation, qui a permis de faire la preuve d'un concept. L'étape suivante serait qu'un industriel ou des utilisateurs se saisissent de cette solution.

en bref... en bref...



Une plateforme pour structurer le marché des matières recyclées

Pour lever les freins à l'usage des matières recyclées, Ecomaison met en ligne pour ses adhérents une plateforme connectant recycleurs et industriels. Bois, plastiques, mousses ou textiles : l'outil simplifie l'accès à une offre fiable et régulière. « Notre objectif est clair : travailler en amont pour que chaque produit en fin de vie devienne une ressource et garantir qu'il puisse entrer dans une boucle de recyclage et de valorisation », souligne Gwendal Michel, responsable R&D chez Ecomaison.



Un stylo transportable et rechargeable qui permet une utilisation intuitive sur le terrain.

ENTRETIEN AVEC AMÉLIE FERRAND, RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION,
ET LOUIS-PAUL LACLAIRE, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

Expliquer et rendre visible, pour embarquer

Engager le grand public dans l'économie circulaire passe par une mission de pédagogie. À travers ce dialogue, Amélie Ferrand et Louis-Paul Laclaire partagent leur vision d'une communication accessible et mobilisatrice.



« L'idée est de donner à voir toutes les solutions possibles – du réemploi via les associations, à la reprise en magasin ou le dépôt directement en déchèterie. »

Amélie Ferrand

Expliquer qui nous sommes, pourquoi nous existons, comment chacun peut agir simplement : tel est le cœur du travail mené par Ecomaison auprès des citoyennes et citoyens. À travers cette interview croisée, Amélie Ferrand et Louis-Paul Laclaire partagent leur vision d'une communication accessible et mobilisatrice.

Une conversation à deux voix pour décrypter le lien essentiel entre pédagogie, confiance et passage à l'action.

Pourquoi est-il essentiel aujourd'hui de s'adresser au grand public ?

Louis-Paul Laclaire : Parce que ce sont les Françaises et les Français qui financent l'éco-participation à travers leurs achats. En réalité, ils achètent un service de collecte, de réemploi et de recyclage... mais sans le savoir toujours. Et pourtant, ce service ne fonctionne que si chacun participe activement : en déposant ses objets dans l'un de nos 12 000 points de collecte, on enclenche la chaîne du réemploi et du recyclage. Pour que cette dynamique prenne, il faut que les gens sachent que ce réseau existe.

Amélie Ferrand : Notre ligne directrice, c'est justement d'expliquer. Expliquer qui nous sommes, pourquoi nous existons, à quoi sert l'éco-participation. Plus on explique, plus on crée de la confiance. Et plus on rend visibles les étapes de la seconde vie d'un objet, plus on donne envie de s'impliquer.



En quoi ce lien avec le grand public transforme-t-il votre manière de travailler ?

A.F. : Il nous oblige à être plus accessible, plus lisible. Les objets changent, ils sont plus nombreux, ils sont parfois petits, liés à de nouvelles filières... Il y a encore beaucoup de méconnaissance sur les bons gestes à adopter. Alors on diversifie les canaux : réseaux sociaux, site web, campagnes, actions de terrain. L'idée est de donner à voir toutes les solutions possibles – du réemploi via les associations, à la reprise en magasin ou le dépôt directement en déchèterie. Cette pluralité est une richesse, encore faut-il la faire connaître.

Et du côté des adhérents, quel message souhaitez-vous faire passer ?

L.-P.L. : Déjà, un grand merci. Merci pour la confiance, mais aussi pour leur engagement. C'est grâce à cet élan commun que, concrètement, sur le terrain, l'économie circulaire avance. Je souhaite aussi les inviter à être des relais de nos messages : sur leurs points de vente ou leurs points de reprise par exemple.

A.F. : Côté communication, je dirais simplement que tout ce que nous construisons ensemble contribue à cette visibilité. Plus nos adhérents s'impliquent, plus le grand public comprend le sens de leur geste.

Quels sont les grands chantiers à venir pour 2025 ?

L.-P.L. : Renforcer notre maillage territorial. Nos 12 000 points de collecte doivent être au plus près des lieux de vie. Et un geste simple, c'est un geste durable. Si le tri devenait une contrainte, c'est que nous aurions manqué quelque chose.

Vous avez mené une campagne télévisée en 2024. Quel était l'objectif ?

A.F. : L'enjeu était de faire entrer Ecomaison dans le quotidien des Français. Avec humour, on a illustré une situation familière : "Vous ne savez pas quoi faire de cet objet ? Nous, on sait." On voulait montrer que des solutions existent, qu'on est là pour les rendre simples, accessibles... et utiles.

Le terme "consom'acteur", vous parle-t-il ?

L.-P.L. : Oui, ce terme reflète une réalité : chacun a un rôle à jouer. Mais attention à ne pas en faire un slogan. À nous de créer les conditions concrètes de l'action – avec des repères clairs, des solutions visibles, des parcours simples. C'est ainsi que l'on embarquera tout le monde dans cette dynamique circulaire.

A.F. : Consom'acteur, c'est un mot qui a du sens : il traduit bien l'idée que le consommateur peut devenir



« À nous de créer les conditions concrètes de l'action – avec des repères clairs, des solutions visibles, des parcours simples. »

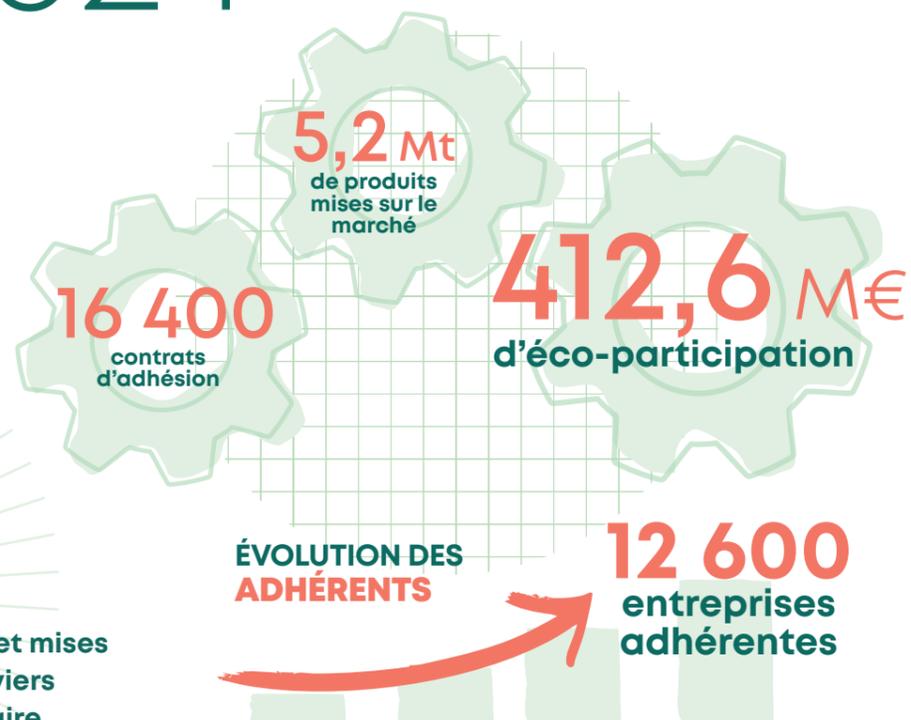
Louis-Paul Laclaire

un maillon actif de la chaîne. Mais ce n'est pas suffisant de lui dire "à vous de jouer". Pour qu'il devienne acteur, encore faut-il lui donner les moyens d'agir. C'est là que notre rôle commence : en facilitant l'accès à l'information, en rendant les solutions visibles, concrètes, proches de son quotidien. Qu'il s'agisse de déposer un objet dans un point de collecte, de préférer un produit intégrant des matières recyclées, de faire don d'objets inutilisés à des associations, chacun doit pouvoir faire ce pas simplement, avec l'assurance que son geste a du sens et s'inscrit dans un dispositif cohérent.

Chiffres clés 2024

Financer la seconde vie des produits

Éco-participation et mises en marché : nos leviers d'économie circulaire



PRÈS DE
12 000
POINTS DE COLLECTE



- 6 200** déchèteries publiques
- 3 900** distributeurs et enseignes
- 1 060** acteurs solidaires
- 360** déchèteries professionnelles
- 250** points ponctuels

Offrir à chacun un point de collecte à proximité

Un maillage territorial qui a doublé en 2 ans pour faciliter le geste de tri partout en France

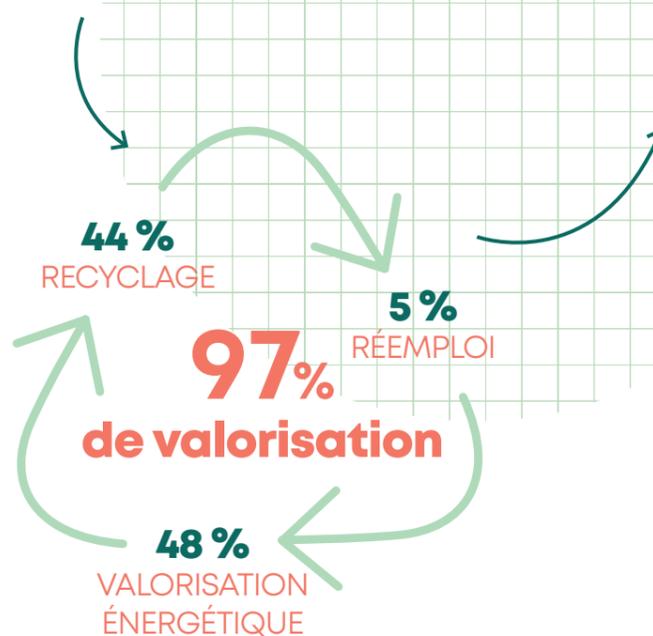
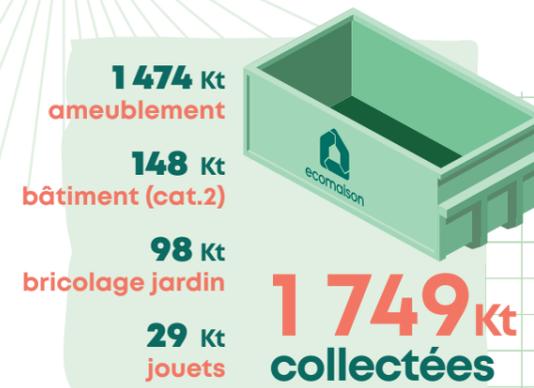
UN POINT DE COLLECTE POUR TOUS LES FRANÇAIS

À MOINS DE 15 KM



Transformer les objets en nouvelles ressources

97 % des produits collectés ont une nouvelle vie



RÉEMPLOI : UNE DYNAMIQUE ENGAGÉE



Des partenaires engagés à chaque étape de la chaîne de valeur





réemploi et recycle

les objets et matériaux de la maison



meuble



lit



déco textile



matériaux



bricolage



jardin



jouet

